

INSA

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
STRASBOURG

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

RECRUTEZ UN
ÉLÈVE-INGÉNIEUR



Rentrée - septembre 2017

RECRUTEZ UN-E INGÉNIEUR-E EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

À la rentrée de septembre 2017, trois spécialités de formation d'ingénieur seront ouvertes au contrat de professionnalisation.



TOPOGRAPHIE



PLASTURGIE



GÉNIE CIVIL



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Les périodes cumulées représentent en moyenne 12 mois au service de l'entreprise qui peuvent faire l'objet d'un contrat de professionnalisation.

La 5^e et dernière année de formation des élèves-ingénieurs s'organise de la façon suivante :

À L'ÉCOLE



14 semaines

Périodes de formation

Cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques

EN ENTREPRISE



38 semaines

Missions professionnelles d'ingénieur

- Projet de recherche technologique (PRT)
- Projet de fin d'études (PFE)

À L'ÉCOLE



2 jours

Périodes d'évaluation

En fin de semestre et fin de formation (soutenance du projet de fin d'études)

QUELLES SONT LES ENTREPRISES CONCERNÉES ?

Tous les professionnels assujettis au financement de la formation professionnelle continue, les établissements publics, industriels et commerciaux peuvent embaucher des étudiants en contrat de professionnalisation.

TRANSMETTEZ-NOUS VOS OFFRES DE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Centre de formation continue de l'INSA Strasbourg
Tél.: 03 88 14 47 90
contrat.pro@insa-strasbourg.fr

SÉCURISEZ VOTRE OPÉRATION DE RECRUTEMENT

Embaucher un ingénieur en contrat de professionnalisation vous permet de sécuriser votre recrutement.

Sur une période de 12 mois l'emploi du temps de votre nouveau collaborateur alterne entre :

- des temps d'enseignement et d'encadrement de projet à l'INSA Strasbourg ;
- des temps de travail sur le site de l'entreprise, au service des projets de l'entreprise.

L'intégration du jeune est encadrée à la fois par :

- un enseignant INSA ;
- par un collaborateur de votre entreprise formé pour assurer la fonction de tuteur.

COMMENT CONCLURE UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

L'entreprise et l'élève-ingénieur remplissent et signent le contrat CERFA n° 12434 02.

Le centre de formation continue de l'INSA Strasbourg envoie à l'entreprise la convention de formation, la fiche mission et le planning. L'entreprise transmet ensuite l'ensemble des documents à son OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) pour une demande de prise en charge.

OPTIMISEZ VOTRE BUDGET FORMATION

En tant qu'employeur vous financez chaque année le contrat de professionnalisation en versant une contribution à votre OPCA.

Recruter un ingénieur en contrat de professionnalisation vous permet de mobiliser ces fonds déjà versés afin de financer les frais de formation de l'étudiant.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION À L'INSA

Coût de la formation : **6000 € net de taxes.**

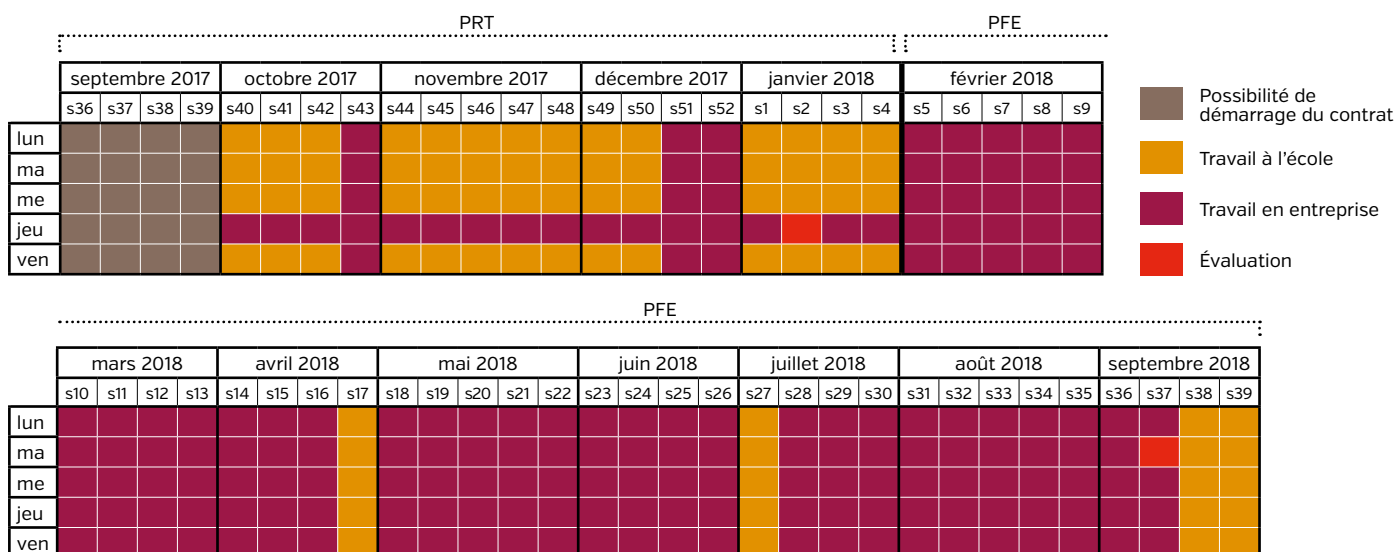
Tout ou partie des frais de formation peuvent être pris en charge par votre OPCA.

PRISE EN CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION DE L'ÉTUDIANT

La rémunération de l'alternant en contrat de professionnalisation est à la charge de l'employeur. Dans certains cas il est possible de bénéficier d'aides spécifiques.

Il existe un portail de l'alternance permettant de faire des simulations sur internet : www.alternance.emploi.gouv.fr

PLANNING DE L'ALTERNANCE 2017-2018



INSA Strasbourg
Centre de formation continue

24 boulevard de la Victoire

67084 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0) 3 88 14 47 00

contrat.pro@insa-strasbourg.fr

www.insa-strasbourg.fr